

Le sens de la compliance

Par Bénédicte BURY¹

Vivre l'obligation de se conformer à l'environnement réglementaire en transformant cette astreinte en projet d'entreprise apparaît constructif et fondateur.

Mettre en place un programme de compliance ou « conformité » peut résulter selon les entreprises d'une obligation légale ou de la volonté de la direction, indépendante d'une contrainte extérieure sur son mode de gouvernance.

L'entreprise doit développer son activité dans le respect de son environnement réglementaire. L'obligation de respecter la règle applicable ou de mettre en place une fonction compliance, dans un univers complexe, en évolution rapide, dont le droit est témoin et parfois acteur, « la diversité des diversités »², représente en réalité une opportunité de performance positive dès lors que cette fonction est pensée et voulue par la direction comme un projet d'entreprise, le plus participatif possible. Il suppose la formulation du projet, « de l'idée au projet », pour rechercher, en équipe, l'affirmation de ses valeurs.

La fonction conformité, adaptée à chaque entreprise, a un sens, celui de l'entreprise, de son activité, de sa stratégie de développement et comme tel, le projet est bien autre chose qu'un travail statique de contrôle de la conformité à la règle et de détection de comportements non-conformes à l'environnement réglementaire existant.

Le projet permet précisément d'intégrer les composantes de l'environnement juridique comme outils au service de sa stratégie, portée par ses valeurs, claires pour chaque participant du groupe et donc de nature à le mieux transmettre au-delà de son cercle. Il permet d'anticiper et d'envisager les évolutions de l'activité et de l'environnement dont elle souhaite être « acteur » constructif ou en tous cas mériter de l'être. D'une fonction « redresseur de torts », voire de « délateur », vécue de manière dépressive et dépréciative dans un climat de suspicion, la « conformité » doit être le moteur d'une fabrique de bonnes pratiques dans une dynamique du sens.

¹ Bénédicte BURY est avocat au Barreau de Paris, ancien membre du Conseil National des Barreaux. A partir d'une formation initiale de master 2 en droit privé général, contrats et responsabilité, elle conçoit le droit comme un outil d'organisation des rapports humains, complété par l'acquisition de compétences en management et stratégie comme par l'application de méthodes appréciatives aux relations dans l'entreprise (certification IFAI appréciative inquiry). Elle participe, dans une équipe de travail, à la réflexion et mise en place de programme de « compliance » adapté et proportionné, au service des valeurs, de l'éthique de l'entreprise dans le secteur coopératif, mutualiste et associatif. Elle intervient notamment à l'ESSEC sur la responsabilité de l'administrateur, au sein du programme « woman be board ready » depuis l'ouverture de celui-ci. Elle a publié de nombreux articles (www.bmoreau.com) comme organisé de nombreuses formations depuis le colloque en 2003 du Master 2 de droit des affaires de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur la gouvernance (droit des sociétés au service de la gouvernance d'entreprise : perspectives européennes et comparées) jusqu'au cycle d'entretiens sur la « compliance » avec l'EDHEC Business School et Lamy, autour de la collection Lamy Conformité, actuellement en cours.

² F.Terré, Préface à La diversité du droit, Mélanges en l'honneur de Jerry Sainte-Rose sous la direction de Catherine Puigelier, Bruylant, 2012, p. 35

Ce projet d'entreprise, soutenu par une Direction qui s'y implique peut créer une véritable dynamique de co-construction et d'innovation si elle est conçue avec la participation de tous, de tous les services.

La compliance est un outil au service d'une performance positive d'une entreprise productrice de sens et suscitant la confiance. Transposant la définition de la santé mentale positive donnée par l'OMS³, ce projet de compliance peut permettre en effet à l'entreprise de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et fructueux et de contribuer à la vie de la société civile à laquelle elle participe et dans laquelle elle s'engage.

Pour aller plus loin :

A paraître sur le site de l'IFAI, B.Bury, La compliance participative, une culture d'entreprise, 2013

Jean Pagès, Le coaching avec la méthode Appreciative Inquiry ; s'appuyer sur les réussites individuelles et collectives, Eyrolles, Editions d'organisation, 2007

³ WHO's definition of health : l'OMS souligne dans sa constitution la dimension positive de la santé mentale: "La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité."

http://www.who.int/features/factfiles/mental_health/en/index.html